

# GRÈVE DU NH COLLECTION MARSEILLE

## LA RÉPRESSION CONTINUE, LA SOLIDARITÉ AUSSI !



Quatre ans après la grande grève de 2019, notre camarade Walter est victime de la répression judiciaire et policière, avec une condamnation définitive de plus de 14000€ pour une procédure injuste !

Rappel des événements :

En 2019, les femmes du chambre travaillant sur l'hôtel NH Collection Marseille ont mené un mouvement de grève reconductible de 167 jours pour l'amélioration de leur condition de travail et une meilleure rémunération et considération de la part de leur patron, la multinationale des services ELIOR.

En plus de l'acharnement anti-syndical de l'employeur, cette lutte aura subi une répression constante des forces de police, qui auront tout fait pour briser le mouvement et déloger le piquet de grève.

Les grévistes et leurs soutiens ont eu à subir quotidiennement : contrôles d'identité répétitifs, cordon policier devant l'hôtel, poursuites pour « agression sonore » et convocations multiples au commissariat ne débouchant sur aucune procédure sérieuse...

Le 8 juin 2019, avec une nouvelle descente musclée sur le piquet, les policiers provoquaient une bousculade confuse se terminant par de nouvelles GAV pour quatre camarades, dont une femme enceinte de 7 mois !

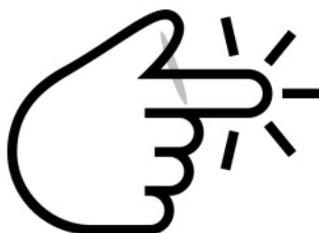
La justice de classe a poursuivi la répression, sur la base de procès-verbaux policiers manifestement gonflés. Pourtant les accusations policières ont depuis fait largement pschitt : initialement poursuivis pour dégradation, violence volontaire contre personne dépositaire de la force publique, et rébellion... il ne restera finalement que les « dégradations » et la « rébellion » dans les réquisitions.

Après l'audience du 19 avril 2021, ce sont des condamnations pour « dégradation » qui ont été prononcées pour les 4 grévistes et syndicalistes. Nous avons une pensée émue pour la famille des vitrines affreusement dégradées par de la farine et autres substances nettoyables avec un seau d'eau... Et comme il fallait tout de même un coupable, la rébellion aura été retenue à l'encontre du seul homme du quatuor qui a écopé de la peine la plus lourde et qui doit maintenant faire face à de lourds dommages et intérêts pour de supposées séquelles de cette arrestation violente par les agents. Nous ne ferons pas de commentaires... Nous constaterons cependant que la plainte pour le tabassage de notre camarade au commissariat aura, elle, été classée sans suite...

Face à cette répression qui se poursuit, la CNT-SO 13 appelle à la solidarité de classe, en participant massivement à ce pot de soutien en ligne.

Malgré toutes ces péripéties, l'équipe syndicale du NH Collection est restée debout et a même pu signer un accord satisfaisant une partie des revendications de 2019 avec le nouveau sous-traitant. La lutte paye !

# SOUTENONS NOTRE CAMARADE !



<https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/greve-nh-marseille-solidarite-contre-la-repression-judiciaire>



[cnt-so.org/13](https://www.cnt-so.org/13)



[cnt.so13](https://www.facebook.com/cnt.so13)



[CNT-SO\\_13](https://twitter.com/CNT-SO_13)



[CNTSO](https://www.t.me/CNTSO)